

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du
JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 juin 2013	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 67 Présents : 57 Votants : 61
Date d'affichage de la convocation	17 juin 2013	

Séance du 24 juin 2013

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-quatre juin deux mille treize à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de La Celle Saint-Cyr, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Benoit COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Monsieur Philippe MAUNY, Madame Christel LE ROUX (suppléante), Madame Catherine DECUYPER, Madame Evelyne TRESCARTES (suppléante), Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Marc FAYADAT (suppléant), Monsieur Lionel PERREAU, Madame Odile DUFOUR, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Eddy POGER (suppléant), Monsieur Pierre MATHEY (suppléant), Monsieur Albert PAIS, Monsieur Bernard REBESCHE, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Madame Maryse BELLIAU PINTA, Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Patrice CHASSERY, a donné pouvoir à Mme Odile DUFOUR
Monsieur Hubert VIGÉ, a donné pouvoir à M. Jean-Claude VERGNAUD
Monsieur Louis BOUCHERON, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
Monsieur Thierry LEAU, a donné pouvoir à M. Michel KOZEL
Madame Raymonde ALLOUIS, suppléée par Mme Evelyne TRESCARTES
Monsieur Laurent RIOTTE, suppléé par Mme Christel LE ROUX
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, suppléé par M. FAYADAT
Madame Catherine PICHON, suppléée par M. Eddy POGER
Monsieur Jean-Claude DIDOUT, suppléé par M. Pierre MATHEY
Madame Frédérique COLAS
Monsieur Jean-Claude GRELARDON
Monsieur Jean-Pierre VIGNOT
Madame Eliette ITALIANO,
Madame Régine PONCHON
Madame Viviane MUTTI

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Yann CHANDIVERT

OBJET : actualisation du tableau portant régime indemnitaire liée à la modification de l'état du personnel

N° RH/2013/59	Conseil communautaire du 24 juin 2013
---------------	--

OBJET : actualisation du tableau portant régime indemnitaire liée à la modification de l'état du personnel

Il est proposé de compléter la délibération portant régime indemnitaire pour le personnel de la CCJ afin d'insérer les nouveaux postes

Il est rappelé que la délibération fixe le cadre général et l'enveloppe globale sur la base des coefficients maximum. Ensuite le Président fixe par arrêté les attributions individuelles dans le cadre de la délibération.

Modification des articles suivants par ajout des grades absents du tableau général de la CCJ, conformément à la délibération précédente.

I - indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires

1-1. Conformément aux dispositions du décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002, une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) est instaurée au profit des personnels suivants, selon les taux réglementaires de chaque catégorie d'agents

Filières ou domaines	Grades ou fonctions	Montants moyens annuels de référence au	Coefficient maxi
sportive	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	857,82 euros	8

III - indemnité d'exercice de mission

3-1. Conformément aux dispositions du décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 (et de l'arrêté de même date) et du décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003, il est créé une indemnité d'exercice de mission au profit des personnels suivants, selon les montants de référence annuels réglementaires par grade et les coefficients d'ajustement votés ci-après :

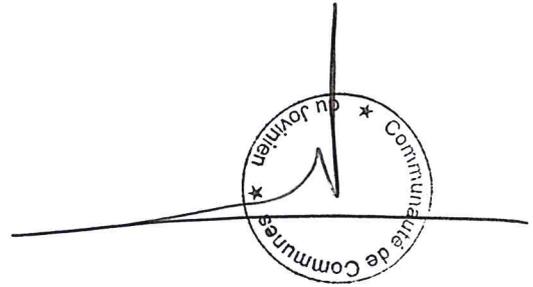
Filières ou domaines	Cadres ou grades	Montant annuel de référence	Coefficient d'ajustement
sportive	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	1 250,08 euros	3

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

complète la délibération générale n° RH/2011/66 en date du 28 novembre 2011 en son article I et III

dit que les autres termes restent inchangés.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception par la Préfecture : **15 JUIL. 2013**

date de publication : **15 JUIL. 2013**



